



Le jeudi 20 mai 2010

HÔPITAL DE LAVAUR

ORDRE INFIRMIER : ENCORE UN EFFORT Mme BACHELOT !

La ministre de la Santé vient d'annoncer à l'Assemblée Nationale qu'elle soutiendrait la proposition de loi du député UMP. Celle-ci rendrait facultative l'adhésion à l'ordre infirmier pour les salariés du public et du privé.

C'est une première victoire à mettre à l'actif de la mobilisation des infirmier(e)s et des organisations syndicales.

Depuis 2 ans, 90% de ces professionnels refusaient d'adhérer et de payer une « taxe » pour cette structure chargée « d'encadrer et de moraliser la profession » qui est déjà réglementée et inscrite dans le code de la santé publique.

Les infirmières n'ont pas demandé une structure supplémentaire mais réclament la reconnaissance de leur rôle dans le système de santé, la reconnaissance de leur qualification, des moyens pour la qualité des soins.

Nous saluons cette avancée pour les infirmières salariées.

Elle doit être étendue aux infirmières libérales et aux autres professionnels de santé eux aussi mobilisés contre leurs ordres professionnels.

En attendant la concrétisation de cette annonce, les Directions d'établissement et les élus ordinaires doivent cesser immédiatement toutes pressions (courriers de menaces, chantage à l'embauche, lettre d'huissiers...)

Comme le réclame la CGT et l'intersyndicale nationale (CFDT, CFTC, FO, UNSA, SUD, SNICS FSU) le Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP), instance dans laquelle la représentativité est fonction du vote des professionnels de santé aux élections, doit voir son rôle renforcé, ses pouvoirs étendus afin de répondre aux exigences de formation et de contenu professionnel et sa composition améliorée (formateurs, étudiants...). Le HCPP doit être le garant de la qualification des professions

et de l'évolution de l'exercice professionnel au service de la qualité des soins.

La CGT reste vigilante sur la concrétisation législative des déclarations de la Ministre et revendique toujours l'abrogation pure et simple des lois portant création des ordres professionnels.

Nous réclamons des moyens humains et matériels pour les services de l'Etat en charge du respect de la réglementation de l'exercice des professions de santé (organisation des concours, enregistrement des diplômes, mise en oeuvre de la réglementation.....)

La mobilisation des professionnels et l'unité syndicale ont permis d'arracher une avancée pour les salariés.

Il faut continuer et amplifier la mobilisation pour l'abrogation des ordres professionnels, mais aussi pour toutes les autres revendications actuellement portées à l'occasion des actions dans les établissements ou celles des infirmiers anesthésistes du 18 mai.



MAINTENONS LA PRESSION CONTRE LES ORDRES !

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. Tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

Pour rappel, chaque agent a droit à 1 heure d'information syndicale par mois ou 3 heures cumulée par trimestre. Utilisez ce droit pour nous rencontrer.

